

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire,

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. BALDES

Etait absent:

M. ELIAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Conseillers votants : 26

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

6 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU BUS DU CARRELET -AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 4 mars 2014, le Conseil Municipal a accepté le transfert de gestion des emprises du Grand Port Maritime de Bordeaux (bâtiments et espaces publics).

Dans l'objectif de redynamiser ce site et d'offrir aux blayais et aux touristes une nouvelle offre de restauration, la Commune a lancé un appel à projet pour mettre à disposition un local de stockage de 50m², deux espaces extérieurs de 750 et 170 m², l'ancien office de tourisme et les toilettes publiques.

Au terme de la procédure, il a été décidé d'attribuer cet espace à la SARL LE BUS DU CARRELET pour qu'elle y installe une activité de brasserie artisanale dans les locaux de l'ancien office du tourisme et une activité de restauration dans l'ancien local de stockage et les espaces extérieurs avec l'installation d'un bus anglais.

Une convention d'occupation du domaine public d'une durée de cinq ans a été signée le 20 mai 2019.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention afin d'autoriser l'installation d'un service de « drive fermier » pour promouvoir la vente directe de produits locaux dans l'ancien office du tourisme, en lieu et place de l'activité de brasserie artisanale, sur la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

M LABATTUT, gérant de la société :

- souhaite utiliser un garage, situé allées Marines, dédié exclusivement au stockage du matériel de l'activité de restauration.
- propose, dans le local de l'ancien Office de Tourisme, de mettre en place un salon cosy. Cet espace, ouvert toute l'année, serait consacré principalement à la consommation de jus de fruits frais pressés, d'une large gamme de boissons chaudes, ainsi que de pâtisseries et de crêpes sucrées / salées.

Cette mise à disposition d'un nouvel espace conduit à la revalorisation de la part fixe de la redevance soit :

La part fixe de cette redevance s'élève à :

- 4 500 euros la première année,
- 5 500 euros la deuxième année.
- 6 500 euros à compter de la troisième année et jusqu'à la fin de la présente convention.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du BUS DU CARRELET pour l'autoriser à :

- Utiliser le garage
- Mettre en place cette nouvelle activité au sein de l'ancien Office de Tourisme.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 3 mai 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 12/05/21 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20210511-64991-DE-1-1

Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE